

**Les orientations de la Ministre suite au rapport Pêcheur :
réunion du 9 décembre 2014**

Devant les organisations syndicales représentatives et les employeurs publics des trois versants de la Fonction publique lundi 9 décembre après-midi, la ministre, Marylise Lebranchu, a débuté son intervention en rappelant que le rapport présenté par Bernard Pêcheur n'engageait que son auteur.

Pour le Gouvernement, il convient aujourd'hui de renforcer les droits et la carrière des agents. Le statut général de la Fonction publique est porteur de valeurs dont celle du service public auquel les agents et les citoyens sont attachés.

Il est nécessaire, au sein du statut, de valoriser les compétences des agents en ne négligeant pas les évolutions de la société. Les fonctionnaires sont en quête de sens. Il convient, par ailleurs, de prendre en compte l'évolution des missions et l'allongement des carrières. Les catégories sont devenues très hétérogènes et n'ont plus grande signification, y compris dans leur lien avec le diplôme. La rémunération est aussi l'un des axes de travail.

Le statut général devra donc évoluer pour répondre à ces attentes, pour que la réforme soit à la hauteur des enjeux. Une réforme structurelle est à construire. Les chantiers devront se nourrir d'échanges approfondis.

Agissant des carrières, des rémunérations, de la mobilité et de l'attractivité la Ministre a défini deux phases :

- définition d'un accord de méthode (thèmes de discussion, calendrier et méthode de discussion)
- négociation tout au long de l'année 2014.

Cela visera :

- la réforme de l'architecture statutaire (catégorie, recrutement, construction des corps, nature et nombre des niveaux hiérarchiques, place du diplôme et des qualifications, durée de carrière, nombre de grades, règles d'avancement)
- la grille de rémunération (restauration des espaces indiciaires, équilibre entre l'indiciaire et l'indemnitaire, transformation de l'indemnitaire en indiciaire, règles d'évolution des rémunérations, prise en compte du smic)
- les évolutions des métiers et des compétences (construction d'outils prospectifs, instauration de cadres d'emplois communs aux trois versants, rendre réellement possible la mobilité, revoir les modalités de gestion pour davantage de personnalisation, adaptation aux postes, revoir le rôle des CAP) .

Certains chantiers concerneront davantage le versant État comme les fusions de corps, la déconcentration de la gestion.

Pour la Ministre, une telle réforme demandera plusieurs années pour être mise en œuvre.